

Relevés des échanges

Synthèse-débat de fin de journée à l'occasion des Rencontres « Diversité, conservation et gestion des Pelouses de Franche-Comté »

Jeudi 10 octobre 2019 à Besançon



Conclusions sur la journée, animées par notre Grand Témoin Jean-Marie Royer (JMR) et nos deux animateurs, Jean-Yves Vansteelant (JYV) et François Gillet (FG) :

Jean-Yves Vansteelant (JYV) a le sentiment qu'au niveau régional nous sommes assez armés, le CBNFC-ORI et le CEN FC l'ont démontré, pour prendre en compte la connaissance existante, la modéliser, aider à la décision et hiérarchiser les actions.

Il y a un besoin de mobiliser les élus sur les terrains communaux. Le travail sur le temps long est nécessaire, l'exemple du Grand Dole qui a nécessité 7 ans d'échanges le montre bien. En termes de gestion, le besoin d'indicateurs simples de gestion se fait sentir, notamment pour ajuster les pratiques annuellement ou tous les deux ans.

Jean-Marie Royer (JMR) constate avec plaisir que la Franche-Comté a gardé un très grand réseau de pelouses, certainement plus important qu'en Bourgogne ou Champagne. Des expériences de gestion diverses et de longue date permettent le maintien d'un état favorable de nombreux sites.

François Gillet (FG), invite le public à réagir d'abord.

Les propos relevés sont classés ici à travers les quatre principaux sujets évoqués.

Sujet 1 : à propos de menaces non évoqués durant la journée.

Les participants prennent la parole pour mettre en avant certaines pratiques néfastes comme :

- l'implantation de centrales photovoltaïques dans le cadre des projets de rénovation énergétique. D'après une expérience sur le SCOT du pays lédonien, les promoteurs semblent cibler des territoires non agricoles et non forestiers, souvent des pelouses sèches en cours d'enfrichement.
- les impact indirects de l'implantation de parc éolien. Restructuration de terrains pour faciliter l'accès par les engins.
- le problème de loisirs motorisés, avec par exemple une tentative de médiation qui n'a pas abouti au PNRHJ.

FG met le doigt sur le fait que les pelouses les plus menacées dans le Jura ne sont pas les pelouses calcicoles ou d'affleurements rocheux mais les pelouses acidophiles à nard, liées généralement à des sols limoneux (limons éoliens venus des dernières glaciations, complètement décarbonatés et accumulés dans des dépressions). La moindre fertilisation détruit ces milieux.

Sujet 2 : Retour sur la problématique de destruction des affleurements rocheux. Les enjeux d'inventaire des sites d'intérêt, d'inventaire des sites détruits et les perspectives globales.

Les participants prennent la parole pour évoquer :

- l'existence d'un collectif constitué de 11 associations pour tenter de soulever le problème de la destruction des affleurements rocheux, et qui tient une cartographie des sites détruits, surtout dans le Haut-Doubs. A ce jour, plus de 150 secteurs sont répertoriés. NJ invite les participants de cette *Rencontre* à leur communiquer les cas de destruction dont ils auraient connaissance, notamment à l'aide de photos.

- Pour les services de l'Etat, l'enjeu est plutôt de recenser les sites encore présents que les sites détruits. La raison principale étant que les affleurements rocheux ne bénéficient d'aucun statut de protection, contrairement aux haies par exemple. L'ONCFS ne peut verbaliser que les cas de destruction d'espèces protégées, quand ils en ont les preuves et les moyens juridiques.

FG précise que d'après les études menées par le laboratoire Chrono-Environnement et illustrées avec la présentation de Corentin Nicod, le bénéfice immédiat de tels travaux semble mince pour l'agriculteur et mérite d'être encore démontré à travers de nouvelles études.

Un autre participant émet des doutes sur le fait que la motivation première de l'usage du casse-cailloux soit la facilitation de l'entretien du milieu. La logique d'intensification est à garder à l'esprit. Il y a derrière des droits à produire à aller chercher et des litres de lait à produire. La menace est encore là. Notamment avec la modification du cahier des charges de l'AOP Comté, qui fixe un certain nombre d'hectares par UGB. Dans ce contexte, certains exploitants vont devoir aller chercher des surfaces supplémentaires. Il faut s'attendre à une pression accrue pour aller chercher des terrains qui aujourd'hui n'ont pas de vocation agricole, bien souvent ceux qui ont des enjeux paysagers et pour la biodiversité. C'est bien dans ce cadre que les services de l'Etat lancent un inventaire des friches. Il évoque enfin le cas de pressions dans les zones humides du Haut-Doubs, gérées avec des financements publics pendant 20 ans et qui risquent d'être exploitées à nouveau de façon intensive.

Sujet 3 : Nouveaux outils disponibles, de l'aide à la décision à la protection réglementaire.

Les participants prennent la parole pour évoquer :

- que dans le cadre du programme « pelouses », la mise à disposition en 2020 d'un outil pour les élus est prévue, ceci afin de mieux leur faire connaître le patrimoine existant sur les terrains communaux. L'enjeu est d'anticiper la récupération éventuelle par des agriculteurs, avec les risques d'intensification qui viennent d'être évoqués, et de contribuer plutôt à la mise en place d'un pâturage encadré à vocation de maintien de la biodiversité.

- l'existence d'un nouvel outil de protection : les Arrêtés de protection d'habitats naturels (APHN), qui bénéficieront aux habitats évoqués aujourd'hui, les pelouses sèches et les affleurements rocheux. L'existence préalable d'une cartographie fine est néanmoins un préalable nécessaire au déploiement de cet outil. Ces données ne sont pas encore disponibles actuellement sur tous les territoires, notamment hors N2000.

- le fait qu'il y a bien des espèces protégées en pelouses, mais en affleurements rocheux, il n'y a pratiquement pas d'espèces protégées.

Sujet 4 : Sur l'intérêt des milieux intermédiaires et enrichés et leur prise en compte nécessaire dans la gestion des pelouses.

Les participants prennent la parole pour évoquer :

- une contradiction (pour FG) dans les différentes interventions. Durant sa présentation, Daniel Sugny a indiqué que ce sont les prairies de fauche utilisées depuis des décennies sans aucune fertilisation qui présentent le plus grand intérêt en termes de cortège fongique. FG est frappé du fait que ce soit toujours le pâturage qui soit toujours présenté en solution de gestion durable des pelouses.

Daniel Sugny, en réponse, souligne qu'effectivement l'apport d'azote limite un certain nombre d'espèces d'intérêt patrimonial, mais que parmi les sites étudiés pour la fonge, plusieurs pelouses pâturées extensivement présentaient néanmoins un grand intérêt.

- la forte composante d'arbustes et d'arbres dans les milieux présentés, à l'instar des pré-bois. Les polygones d'habitats considérés comme enrichés contiennent une proportion non négligeable d'espèces de pelouses. Cela peut avoir des conséquences sur la gestion. L'éradication des ligneux serait une erreur dans ces milieux, notamment pour la faune et l'avifaune.

1 participant précise qu'effectivement plusieurs espèces sont particulièrement liées à ces stades arbustifs notamment les lichens. Le cas des buxaias évoqué dans la matinée ne fait pas exception : des espèces de lichens sont strictement inféodées au buis. Beaucoup d'espèces intéressantes et patrimoniales sont liées à un stade dynamique qui est un stade transitoire. La grande difficulté de la gestion de ces milieux est de maintenir ces stades transitoires. La stabilisation d'un milieu ouvert est un véritable défi, notamment les ourlets. Il y a une nécessité de concevoir des cycles dans la gestion.

- le cas de l'île d'Öland, en mer baltique, qui a connu un retour de plusieurs espèces de pelouses sur l'île, après 5 ans de mise en défend vis à vis du pâturage ovin.

1 participant précise qu'il déconseille des travaux de défrichage importants avant remise en pâturage. Mieux vaut laisser faire les animaux pour regagner l'espace progressivement. Les seuls travaux qu'il maintient désormais dans les contrats N2000 sont ceux permettant l'accès du troupeau aux différentes zones ouvertes. Ces travaux sont manuels et non mécaniques.

Pour FG : « il s'agit là typiquement d'une gestion de pré-bois ! »

- le fait que l'intégration des ourlets et lisières dans la gestion est difficile. Des espèces patrimoniales sont effectivement liées aux lisières, comme le lézard vert, le grand nègre des bois ou la bacchante. Dans le cas par exemple de la gestion de la Côte de Moini à Quingey, on voit que l'utilisation des chèvres (association TRI) a été très efficace sur le prunellier, mais a causé une diminution des lisières, si bien que, malgré les allotements, le site ne suffisait plus, même pour le lézard vert. Le plan de gestion a donc été revu pour étendre le parc, avec une zone de lisière où l'on ne fera passer les chèvres qu'une ou deux fois sur une période de cinq ans. Ailleurs d'autres solutions sont possibles, comme les exclos dans les secteurs à fort enjeux ou l'utilisation du troupeau conservatoire que constitue le CEN FC. Ce troupeau tournant permettra d'ajuster la gestion plus finement en effectuant une rotation, un plan de pâturage pluriannuel défini à la carte selon les enjeux des sites. Le surpâturage temporaire sur un secteur n'est pas gênant si celui-ci se trouve connexe à une mosaïque de milieux dynamiques. C'est le maintien de cette mosaïque, de l'hétérogénéité des strates, qui est à réfléchir. Si elle est impossible à l'échelle d'un à deux hectares, elle l'est sur des grand sites, moyennant rotation.

- la difficulté de proposer une gestion par la fauche lorsque l'on cherche une solution agricole pour la gestion d'un site de pelouse sèche.

Enfin, 1 participant apporte son témoignage, concernant l'évolution des pratiques de pastoralisme et ses conséquences, notamment la disparition des transhumances. Le fait de travailler sur de petites surfaces, avec un troupeau maintenu plus longtemps sur des surfaces restreintes, génère une biodiversité et des paysages différents du siècle dernier. On ne peut faire autrement.

Il conclut sur le décalage entre le temps long nécessaire à la gestion et celui des élus qui ont besoin de résultats à courts et moyens terme pour se mobiliser. Il y aussi un décalage entre le résultat attendu, paysager notamment, et celui souhaité au nom du maintien d'une certaine biodiversité ciblée. La perception du bon état d'un site n'est pas la même selon la culture et la sensibilité des acteurs.